

Incendie au CHU : la défaillance

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

1 décembre 2017

« Il ne faut pas se mentir »

Le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre/Abymes est désormais fermé. L'évacuation décidée par les autorités de 1 200 patients, personnels et visiteurs mardi 28 novembre à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans le bâtiment technique de l'hôpital est une décision qui entraîne de facto la mise hors-service du plus important centre de santé de Guadeloupe. La plupart des personnels hospitaliers interrogés ont estimé que l'établissement n'allait pas rouvrir de sitôt. Sans laboratoire, sans service des urgences, sans bloc opératoire, il n'y a plus de CHU. D'où la décision d'implanter dans l'enceinte même du CHU un hôpital de campagne. Selon un cadre hospitalier, des équipements lourds ont été détruits soit par le feu et les fumées, soit par l'eau. Les autorités ont mis en œuvre ce que les professionnels nomment dans leur jargon le plan blanc. Les malades du CHU ont été dispatchés dans d'autres établissements du département. Le Centre hospitalier de Basse-Terre (CHBT) et celui de Capesterre Belle-Eau, les cliniques, et en Martinique. Propos d'ensemble de plusieurs professionnels de santé, tous ces transferts ne sont pas sans danger pour les patients. Selon un médecin du CHU, la prise en charge des urgences entraînera le report des interventions programmées. André Atallah, chef du service cardiologie du CHBT joint au téléphone mercredi 29 novembre, a confirmé la déprogrammation de toutes les interventions qui étaient prévues. Or a-t-il expliqué, si elles ont été programmées c'est qu'elles étaient nécessaires à la préservation de la santé du patient. Un autre médecin indique qu'il y avait un risque sanitaire majeur pour tous les patients à pathologie lourde qui ont été évacués. Insuffisances respiratoires, malades intubés, bébés prématurés etc. André Atallah salue le dévouement du personnel soignant

et rajoute aussitôt : *“Il ne faut pas se mentir c’est une implosion totale de l’offre de soins. Le vaisseau amiral s’est effondré”*.

D’épaisses fumées noires et des explosions assourdissantes

La décision d’évacuer l’hôpital est due à l’invasion d’épaisses fumées dans plusieurs services où étaient hospitalisés des patients. Leur intégrité était menacée. Au bout d’intenses activités, les pompiers n’ont pas réussi à endiguer les vagues de fumées qu’on pouvait à la fois apercevoir et inhaler jusque dans la rue. Contacté au lendemain de l’incendie par téléphone, Gaby Clavier président de l’UTS-UGTG sur place lors de l’incendie a confirmé qu’au point où en était la situation, il n’était pas possible de prendre une autre décision que d’évacuer l’hôpital. Le président de l’UTS-UGTG a rajouté que des explosions assourdissantes ont accentué l’inquiétude des dirigeants. Interrogé sur les défaillances des mesures de sécurité il a répondu que ces considérations ne peuvent pas être évoquées dans un hôpital où il manque de tout. Même des médicaments. *“L’hôpital n’a pas de moyens”*, a-t-il conclu.

« Le CHU a été conçu pour ne pas être évacué »

Christian Corbin a été responsable de la maîtrise d’œuvre de la construction du CHU. Il est technicien supérieur du bâtiment et commis d’architecte. Il a été Chef d’agence du cabinet Charles Corbin, concepteur

avec les architectes Robert Lebreton et Daniel Ricou du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes. Christian Corbin a travaillé en collaboration avec le cabinet d'études Sodeteg spécialisé dans la construction des hôpitaux chez qui il a effectué de nombreux stages. Il a conduit tous les travaux de terrassement et plus particulièrement ceux du bâtiment technique de l'hôpital, là où l'incendie s'est déclaré mardi 28 novembre.

Comment a été conçu ce bâtiment technique ?

Ce bâtiment accueille toutes les gaines, la climatisation, les gaz, les fluides, les tuyaux, les câbles, les fluides médicaux (azote, oxygène). Les rejets, les eaux usées passent par là aussi. Ce bâtiment est conçu pour garantir la sécurité du CHU. Les dispositifs à l'œuvre sont destinés à rendre étanche les bâtiments A, B, et C que traversent tout le bâtiment technique. Lorsqu'un incendie est déclaré dans un bâtiment, il y a un système d'alerte. Des clapets actionnent automatiquement des portes coupe-feu. Ils tiennent quatre heures. Ces portes coupe-feu isolent le bâtiment en détresse des autres. Avant de livrer l'hôpital, des experts ont mis à l'épreuve pendant six mois tous les systèmes de sécurité. Tous les documents de procédure de contrôle ont été remis à la direction de l'hôpital.

Pourquoi le système n'a-t-il pas fonctionné ?

À mon avis, il n'y a pas eu maintien en l'état du système. Les procédures de contrôle annuelles prévues n'ont certainement pas été observées. Les procédures d'entretien non plus. À l'intérieur de l'hôpital des travaux ont été entrepris, il est possible que les normes de départ n'aient pas été respectées. J'ai appris aussi que le local servait de lieu de stockage à d'autres marchandises. Tout cela contrevient aux normes de sécurité. On ne doit pas prendre tant de largesse avec la sécurité.

Fallait-il évacuer ?

L'hôpital appartient à la catégorie des immeubles à grande hauteur qui doivent respecter des mesures strictes de sécurité. Ils ont été conçus pour ne pas être évacués. Le fait d'accueillir du public, des malades de surcroît, renforce encore les normes de sécurité à observer. Devant l'ampleur des fumées, il y a sûrement eu de l'affolement. Il aurait fallu fermer

manuellement les portes coupe feu, bloquer dès le départ les gaines. Une zone entière aurait pu brûler au niveau du bâtiment technique sans atteindre les autres. Il n'y a pas eu un agent des services techniques compétent pour diriger les actions à mener. Évacuer un hôpital c'est lourd de conséquences. Mais ce n'est pas de ma responsabilité.

CHU

Commission sécurité incendie

Le CHU Pointe-à-Pitre/Abymes est un colosse imposant. Il accueille 800 lits. 1 200 personnes y travaillent. En 2015 l'établissement avait enregistré 27 000 hospitalisations, et plus de 152 000 passages aux urgences. C'était le vaisseau amiral du dispositif sanitaire de Guadeloupe. Le CHU n'a pourtant pas bonne réputation. Selon les propos rapportés par "Libération", le ministère de la Santé aurait admis qu'"il est confronté à d'énormes problèmes de management, et à des vols endémiques." En mars 2017, de sévères recommandations avaient été faites à l'établissement. Dans son rapport, la Haute autorité avait relevé un avis défavorable de la commission de sécurité incendie, daté du 16 juillet 2015 sur les bâtiments de la maternité, l'ancienne réanimation et le bloc central.

Hôpital de campagne de 1 000 m²

Un hôpital de campagne projetable de 1 000 m² est construit à l'intérieur de l'enceinte du CHU. Il pourra recevoir jusqu'à 150 urgences par jour, réaliser sept interventions chirurgicales lourdes par jour. 34 lits seront affectés à la maternité et 8 aux soins intensifs, selon le ministère de l'Intérieur et la Direction générale de la santé.

L'État répond présent

Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des solidarités, est arrivée en

Guadeloupe jeudi 30 novembre. Elle s'est rendue au CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes et a constaté les dégâts occasionnés par l'incendie qui s'est déclaré mardi au niveau d'un local technique. La ministre a assuré que l'État veillera à ce que l'établissement reprenne sa place dans l'offre de soins de la Guadeloupe. *“Il n'est pas question que les Guadeloupéens n'aient pas accès à une meilleure médecine”*, a-t-elle déclaré en substance